Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_104-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-104

L'an deux mil vingt-six, le 5 novembre 2026 à 20 H 33, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 17

Date de convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : le 22 octobre 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, William MORIN, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, Yvain AUREGAN,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Céline LECHEVALLIER donne pouvoir à Adrien GERARD, Simon BAUDAS donne pouvoir Camille BOURGUENOLLE, Jérôme NOURRY donne pouvoir à Jean – Jacques KRIMED, Anne – France OLIVIER – DUFEE.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Orlane HABERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Arnaud TERTRAIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Création et mise en place du conseil municipal des jeunes

Afin de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge, la commune souhaite installer un **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** à compter de l'année 2027.
Cette instance vise à offrir aux enfants et adolescents de la commune un espace d'apprentissage de la démocratie locale et de la vie institutionnelle.

Les objectifs principaux sont :

- Donner la parole aux jeunes : Représenter les enfants et adolescents montreuillais et leur offrir une tribune auprès des élus adultes.
- Développer la citoyenneté active : Apprendre à débattre, écouter les divers points de vue et prendre des décisions collectives au service de l'intérêt général.
- Concrétiser des projets : Permettre aux jeunes de concevoir et mener des actions dans divers domaines (environnement, solidarité, culture, sport, cadre de vie, etc.).

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_104-DE

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

A. Composition et éligibilité

- **Effectif :** 16 membres.
- **Critères d'accès :** Scolarisé du CM2 à la 3e ou équivalent résider à Montreuil-sur-Ille et disposer d'une autorisation parentale.
- **Équité :** Recherche de la parité filles/garçons et d'une représentativité équilibrée des tranches d'âge.

B. Mandat et mode de désignation

- **Durée du mandat :** 2 ans avec un renouvellement par moitié. Pour assurer la continuité du travail et la transmission d'expérience, l'instance sera renouvelée de moitié chaque année à partir de 2028 (un tirage au sort désignera 8 membres de la promotion 2027 initiale qui prolongeront leur mandat la 2e année).
- **Sélection :** Un tirage au sort sera effectué si le nombre de candidats dépasse le nombre de sièges disponibles.

C. Organisation des réunions et encadrement

- Fréquence : date de réunion et fréquence à fixer avec le CMJ.
- Encadrement : Assuré par des élus adultes référents.
- Participation institutionnelle : Les conseillers jeunes sont incités à représenter la jeunesse lors des événements officiels et cérémonies de la commune.

D. Budget et rôle du Conseil Municipal des adultes

- Validation des projets : Les projets élaborés par le CMJ seront soumis à la validation du Conseil Municipal des adultes.
- Volet financier : Une enveloppe budgétaire annuelle de 1 000€ sera allouée au CMJ (montant à inscrire au budget municipal). Les projets d'envergure plus importante feront l'objet d'une demande spécifique auprès du Conseil Municipal.
- Campagne de recrutement & appel à candidature : Jusqu'au 31 janvier 2027
- Tirage au sort (si nécessaire) : mi-février
- Séance d'installation officielle : mars 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 17 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 17 pour) :

- **Approuve la création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Montreuil-sur-Ille.**
- **Adopte les modalités de fonctionnement présentées en séance,**
- **Fixe le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée au CMJ pour l'exercice à venir à hauteur de 1000€,**
- **Autorise Mme la Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires au lancement de la campagne de recrutement et au fonctionnement de l'instance.**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_104-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Arnaud TERTRAIS

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_104-DE